Remaniement ministériel au Burundi

APA, 08-11-2011Bujumbura (Burundi) - Le prÃ©sident burundais Pierre Nkurunziz a procÃ©dÃ© lundi soir Ã un remaniement ministÃ©riel qui est marquÃ© par l'entrÃ©e de 6 nouveaux ministres sur les 22 qui forment le gouvernement, selon un dÃ©cret reÃ§u Ã mardi Ã APA.Au terme du remaniement ministÃ©riel, le nouveau ministre de la SÃ©curitÃ© Publique est le Commissaire de Police Principal Gabriel Nizigama. Il remplace le Commissaire de Police Alain-Guillaume Bunyoni, considÃ©rÃ© jusquâ€™ici comme un des principaux piliers du pouvoir issu de lâ€™ex-rÃ©bellion hutue du CNDD-FDD.
Le nouveau ministre des Relations ExtÃ©rieures et de la CoopÃ©ration Internationale est Laurent Kavakure et remplace Augustin Nsanze. AccusÃ© dâ€™avoir commis de nombreuses bourdes diplomatiques.Le nouveau ministre de la Justice et Garde des Sceaux est Pascal Barandagiye et remplace Mme Ancille Ntakaburimvo.Mme Clotilde Nizigama, jusque-lÃ ministre des Finances, est renforcÃ©e puisqu'elle est dorÃ©navant ministre des Finances et de la Planification du DÃ©veloppement Economique.La nouvelle ministre de la SolidaritÃ© Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est MaÃ®tre Clotilde Niragira et remplace Ã ce poste Mme ImmaculÃ©e Nahayo.Martin Nivyabandi a Ã©tÃ© nommÃ© a poste de ministre du DÃ©veloppement Communal en remplacement de Pierre Mupira.Le nouveau ministre de l'Energie et des Mines est l'ingÃ©nieur CÃ´me Manirakiza Ã la place de Moise Bucumi qui a Ã©tÃ© permutÃ© pour devenir nouveau minist des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement en remplacement du Dr-Ir Saidi Kibeya.Signalons que 14 ministres sont maintenus au gouvernement avec leurs portefeuilles respectifs.En fÃ©vrier 2011, tous les membres du gouvernement avaient signÃ© un contrat d'objectifs Ã remplir sur les six premiers mois de l'annÃ©e, sous peine d'Ãªtre dÃ©mis de leurs fonctions. REPUBLIQUE DU BURUNDICABINET DU PRESIDENTDECRET NÂ°Â 100/267 DU 7 NOVEMBRE 2011 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DU GOUVERNEMENTLE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,Vu la Constitution de la RÃ©publique du BurundiÂ ;Vu la Loi nÂ°Â 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions TechniquesÂ ;Vu la Loi nÂ°Â 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation GÃ©nÃ©rale de lâ€™Administration PubliqueÂ ;DECRETEÂ :Article 1Â : Sont nommÃ©sÂ :Â Ministre de la SÃ©curitÃ© Publique Commissaire d Principal Gabriel NIZIGAMAÂ Ministre des Relations ExtÃ©rieures et de la CoopÃ©ration Internationale Monsieur Laurent KAVAKUREÂ Ministre de la Justice et Garde des Sceaux Monsieur Pascal BARANDAGIYEÂ Ministre des Finances et de la Planification du DÃ©veloppement Economique Madame Clotilde NIZIGAMAÂ Ministre de la SolidaritÃ© Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre MaÃ®tre Clotilde NIRAGIRAÂ Ministre du DÃ©veloppement Communal Monsieur Martin NIVYABANDIÂ Ministre de lâ€™Energie et des Mines Ir CÃ´me MANIRAKIZAÂ Ministre des Transports, des Travaux Publics et de lâ€™Equipement Monsieur MoÃ¯se BUCUMIArticle 2Â : Toutes dispositions antÃ©rieures contraires au prÃ©sent dÃ©cret sont abrogÃ©es.

Article 3Â : Le prÃ©sent DÃ©cret entre en vigueur le jour de sa signature.

Â

Fait Ã Bujumbura, le 7 novembre 2011

Â

Pierre NKURUNZIZA.-

Â

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Â

LE PREMIER VICE - PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

ThÃ©rence SINUNGURUZA

Â LE DEUXIEME VICE - PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,Dr. Ir. Gervais RUFYIKIRI